

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 MAI 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 3 juin 2020 ;

Considérant le 1er janvier 2022, entre 15h30 et 16h30, un individu s'en est pris avec une violence rare à la caisse du parking de Verdun, sis à GAP, propriété de la Commune de GAP ;

Considérant que l'enquête a permis d'identifier l'auteur de ces dégradations comme étant Monsieur Djaber BELMOKRE ;

Considérant que la constitution de partie civile de la Commune a été déclarée recevable mais les demandes rejetées par jugement du 7 novembre 2022, le Juge ayant retenu que seuls des devis étaient produits et non des factures (lesquelles n'avaient à l'époque pas encore été transmises à la Commune) ;

Considérant que le préjudice subi par la commune est évaluée à la somme de 23 788,72 € ;

DECIDONS

Article 1er : De déposer une action en responsabilité civile de par devant le Tribunal judiciaire de Gap ;

Article 2 : De mandater Maître Fabien BOMPARD du Cabinet ALPAVOCAT pour un montant de 1140.00 €TTC afin de déposer ledit recours ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 MAI 2023

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05/06/2023
Publié ou notifié le : 06/06/2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_05_232
Objet :	Action civile Commune de Gap contre M. BELMOKRE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	005-210500617-20230510-D2023_05_232-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230510-D2023_05_232-AI-1-1_0.xml	text/xml	874 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12636.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230510-D2023_05_232-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	50 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juin 2023 à 17h16min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juin 2023 à 17h16min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juin 2023 à 17h16min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juin 2023 à 17h16min30s	Reçu par le MI le 2023-06-05